

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
Pour l'événement en ligne Click and Foire 2021

ARTICLE 1 - Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par MULHOUSE EXPO SAEML auprès d'acheteurs désirant acquérir les produits proposés à la vente pour l'événement en ligne Click and Foire qui se déroulera du 13 au 24 mai 2021.

Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet du Parc Expo et prévaudront, le cas échéant, sur tout autre document contradictoire.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par MULHOUSE EXPO SAEML constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Les modifications des présentes Conditions Générales de Vente sont opposables aux utilisateurs du site à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

La validation de la commande par le client vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Les coordonnées du vendeur sont les suivantes :

MULHOUSE EXPO SAEML, immatriculée au R.C.S de MULHOUSE sous le numéro 409 026 770 ayant son siège social au 120 rue Lefebvre 68200 MULHOUSE.

Numéro de téléphone : 03.89.46.80.00.

Adresse électronique : accueil.parc@parcexpo.fr.

ARTICLE 2 – Demande de réservation Commande

Il appartient au client de sélectionner, sur le document de présentation de l'événement l'offre dont il souhaiterait bénéficier et de la retourner dûment remplie, accompagné d'une preuve de virement de 30% du montant TTC.

Le Parc Expo répondra sous 15 jours, délai maximum, s'il peut ou souhaite honorer la demande.

Le Parc Expo, est seul juge des produits et offres qu'il accepte de mettre en valeur lors de l'événement Click and Collect.

En cas de refus, le client est remboursé de son acompte par chèque ou virement.

En cas d'acceptation, le client doit fournir dans les délais indiqués les informations, les éléments graphiques permettant de réaliser sa promotion et s'il a choisi l'offre vidéo, il doit se rendre disponible pour le tournage de la vidéo aux dates et heures proposées.

Si les documents et enregistrement ne sont pas disponibles du fait du client, la participation sera quand même entièrement due

ARTICLE 3 – Tarifs

3.1 - Prix

Les produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le document de commercialisation.

Les prix sont indiqués en euros et exprimés HT, ils n'incluent pas la TVA appliquée sur le territoire français au jour de la commande.

3.2 - Facturation

Une facture établie par le vendeur est envoyée au client par courrier postal ou par message électronique.

3.3 - Impôts et taxes

Le vendeur applique les impôts, taxes et contributions de toute nature conformément aux dispositions légales en vigueur en France.

Toute modification imposée par la loi ou un règlement s'appliquera automatiquement aux contrats en cours.

ARTICLE 4 - Modalités de paiement

Un acompte de 30% du montant total TTC doit être versé avec la commande au plus tard avant le 23 avril 2021 non remboursable en cas de désistement.

Le prix est payable en totalité selon les modalités fixées dans l'offre et au plus tard au jour avant le début de l'événement.

Le vendeur ne sera pas tenu de procéder à la fourniture du bien commandé par le client, si la totalité de la facture ne lui a pas été préalablement réglée selon les modalités précisées ci-dessus.

Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par le vendeur pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au client.

ARTICLE 5 – Annulation – Remboursement

Pour des motifs dont elle est seule à apprécier l'importance, la Saeml Mulhouse Expo se réserve le droit de reporter, de retarder, d'avancer, d'abrèger, de prolonger l'événement.

Dans ces cas-là l'acheteur, le client ne pourra en aucune façon exercer un recours à titre quelconque contre la décision de la Saeml Mulhouse Expo ni réclamer de remboursement ou des indemnités.

ARTICLE 6 - Responsabilité du client

MULHOUSE EXPO SAEML décline toute responsabilité concernant les offres commerciales qui seront proposées par le client pendant et après l'événement. Le client est seul responsable de ses offres et de ses produits.

ARTICLE 7 - Informatiques et Libertés

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures.

Le client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur, d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant, qu'il peut exercer en s'adressant à accueil.parc@parcexpo.fr ou par voie postale à l'adresse du vendeur figurant à l'article 1 ci-dessus.

MULHOUSE EXPO SAEML est le seul destinataire des données de ses clients et ne transmet aucune de ces informations.

ARTICLE 8 – Litige

8.1 - Loi applicable

De convention expresse entre les parties, le contrat est régi et soumis au droit français.

8.2 - Langue applicable

Le contrat est rédigé en langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

8.3 – Médiation

En cas de contestation, le client a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

8.4 - Tribunal compétent

En cas de litige auquel le présent contrat pourrait donner lieu, notamment concernant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites, les clients et la SAEML MULHOUSE EXPO conviennent de déférer les contestations aux tribunaux de Mulhouse, seuls compétents.